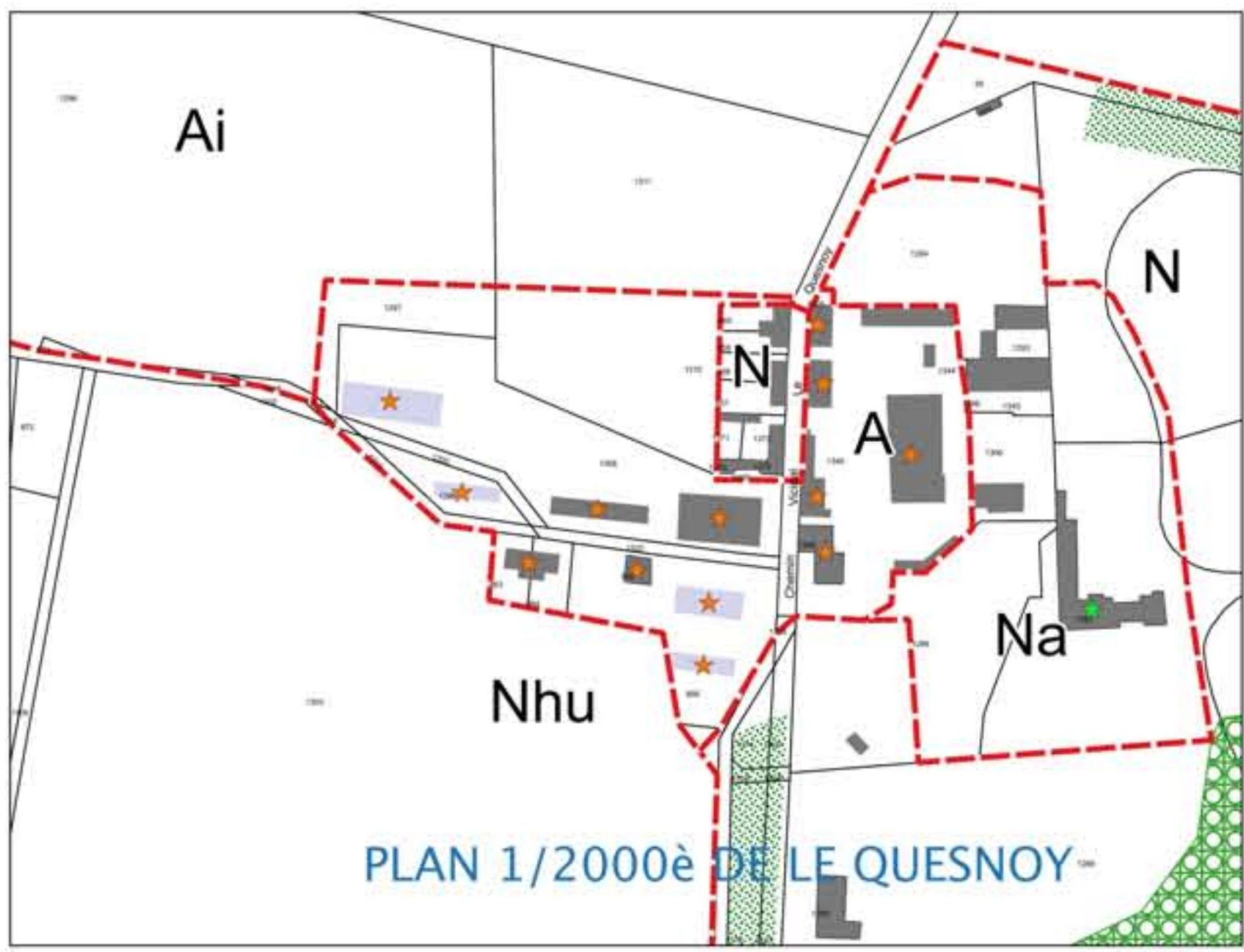




LEGENDE	
	Limite communale
	Limites de zones
	Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Emplacements réservés au titre de l'article L123-1-5 (devenu article L151-41 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Secteurs soumis aux OAP au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L123-3 (devenu L151-11 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
	Porches à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
	Autres éléments de patrimoine bâti à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)

ZONES
ZONES URBAINES
UE : Zone à vocation d'activités
ZONE À URBANISER
1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles
ZONE AGRICOLE
A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE
N : Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements Na : Secteur de taille et de capacité limitées déjà bâti en zone naturelle où les constructions peuvent évoluer à des fins touristiques et de loisirs Nb : Secteur de taille et de capacité limitées déjà bâti en zone naturelle où les constructions peuvent évoluer à des fins d'équipements d'intérêt général Nhu : Secteur englobant les zones humides avérées (selon le SAGE) NI : Secteur d'aménagement touristique au sein de la zone naturelle



Commune de CHEVRIÈRES		Place René Langlois Meurinne 60710 CHEVRIÈRES Tel : 03 44 41 40 22
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME		01U15
Rendu exécutoire le		
DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE 1/5000è		Date d'origine : Novembre 2016
4 a		
ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 24 novembre 2016		APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 13 Décembre 2017
Urbanistes : Mandataires : ARVAL		Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD 30bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr
Équipe d'étude :		N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louërât (Géog-Urb)
Participation financière :		Conseil Départemental de l'Oise

